

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

05/042 du 19/1/1985

DECRET N°            /MTERFPPS/DGTFP/DEF  
Portant reclassement et nomination de Monsieur BINDA Adolphe, Instituteur de 2<sup>e</sup> échelon des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE

V I S A S :

D.G.B.

D.C.F.

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu l'ordonnance n°019/84 du 23.0.84 modifiant certaines dispositions de la constitution du 8 juillet 1979 ;  
Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
Vu l'arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
Vu le décret 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
Vu le décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
Vu le décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;  
Vu le décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;  
Vu le décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la Solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;  
Vu le décret 74/470 du 31/Decembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
Vu le décret 80/830 du 27 Decembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;  
Vu le décret 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;  
Vu le décret 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret 84/860 du 20 Août 1984 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret 64/165 du 22 Juin 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;  
Vu l'acte 046/FCT du 22 Novembre 1974 portant application des statuts de l'Ecole du Parti près le Comité Central du P C T ;  
Vu les arrêtés n°s 7856/ME-DGTFP-DEF du 19 Août 1982 ;  
9558/MTERFPPS-DGTFP-DEF du 29 Novembre 1983 ;  
Vu la lettre 731/ME-DGTFP-DEF du 11 Septembre 1984 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;  
Vu la demande de l'intéressé en date du 30 Juillet 1984

D E C R E T :

../..

ARTICLE 1er.- Monsieur IBINDA Adolphe, Instituteur de 2° échelon, indice 640 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (D.E.S.S.S.P) Option : Economie Politique obtenu à l'Ecole Supérieure du Parti à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé Professeur de Lycée de 1° échelon indice 830 ACC - Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 9 Décembre 1983, date effective de reprise de Service de l'intéressé à l'issue du stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 19 JANVIER 1985

Par le Premier Ministre,  
Le Ministre de l'Enseignement  
Supérieur et Secondaire,

- Daniel A B I B I.-

- Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de  
l'Emploi, de la Refonte de  
la Fonction Publique et de  
la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances et  
du Budget,

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- D.G.B..... 3
- D.C.F..... 1
- MESS/DPAA..... 3
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- SGGM/BC..... 2